

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC DE LA MATAPÉDIA**

**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le jeudi 22 août 2019, à 19 h 30, au centre communautaire 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;  
Siège #2 : Madame Manon Lacroix;  
Siège #3 : Monsieur Jimmy Bouillon;  
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;  
Siège #5 : Madame Marie Element;  
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Absence motivée :

Maire : Monsieur Marcel Belzile

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Element, mairesse suppléante. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

**Résolution 2019-08-280**

**Avis de convocation**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'avis de convocation tel que reçu conformément à l'article 156 du Code municipal.

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC DE LA MATAPEDIA**

**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

À : Monsieur Marcel Belzile, maire,  
Monsieur Frédéric Caron, conseiller;  
Madame Manon Lacroix, conseillère;  
Monsieur Jimmy Bouillon, conseiller;  
Monsieur Patrick Santerre, conseiller;  
Madame Marie Element, conseillère;  
Monsieur Bruno Côté conseiller.

Mesdames,  
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une réunion extraordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec est convoquée par monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, pour être tenue à 19 h 30 au Centre communautaire, 6 rue Keable, le jeudi, 22 août 2019 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Ouverture des soumissions pour le projet de renouvellement des conduites sur la rue Roger;
3. Octroi de contrat pour le projet de renouvellement des conduites sur la rue Roger;

4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

Donné à Sayabec, ce 20 aout 2019



Joël Charest  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

- 
2. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, procède à la présentation des soumissions reçues lors de l'ouverture du 6 aout dernier dans le cadre du projet de renouvellement des conduites de la rue Roger.

Deux soumissionnaires ont déposé une offre soit :

- Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée 1 189 869.31 \$
- Les Entreprises L. Michaud et Fils (1982) inc. 1 247 248.15 \$

Ces deux soumissions ont été transmises à la firme Tetra Tech QI inc. afin qu'elle procède à l'analyse de ces dernières.

---

**Résolution 2019-08-281**

**Renouvellement des conduites  
sur la rue Roger – Octroi de  
contrat**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sayabec désire faire réaliser des travaux de renouvellement des conduites sur la rue Roger;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité financera temporairement les travaux par le règlement d'emprunt 2019-05 pour rembourser ensuite ce dernier avec les fonds restants de la TECQ 2014-2018 et une partie du montant octroyé pour la TECQ 2019-2023;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres publics a été effectué sur le SEAO et que deux soumissionnaires ont déposé une offre de service conforme;

- Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée 1 189 869.31 \$
- Les Entreprises L. Michaud et Fils (1982) inc. 1 247 248.15 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions effectuée par la firme Tetra Tech QI inc. et la recommandation émise par cette dernière dans la lettre transmise le 12 aout 2019.

En conséquence, il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de renouvellement des conduites sur la rue Roger à l'entreprise Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée pour un montant de 969 939.85 \$, taxes incluses. Ledit contrat est conditionnel à l'approbation par le MAMH du règlement d'emprunt 2019-05 décrétant une dépense de 987 600 \$ et un emprunt de 987 600 \$ pour des travaux de réfection du réseau d'aqueduc et d'égout de la rue Roger;

Le montant initial de la soumission et celui de l'octroi diffère puisque les travaux suivants sont retranchés du contrat initial soit :

<b><u>Travaux</u></b>	<b><u>Économie</u></b> (taxes incluses)
Rue Cormier entre les chaînages 0+923 et 0+995 (sur ±73m)	132 543.28 \$
Rue Roger entre les chaînages 1_190 et 1+227 (sur ±37m)	43 692.80 \$
Bordures pour l'ensemble de la rue Roger	43 693.38 \$

L'économie totale de 219 929.46 \$, taxes incluses, ainsi faite permettra de ne pas excéder le budget disponible par le règlement d'emprunt.

---

**Période de questions :**

Il est tenu une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions en lien avec le ou les sujets à l'ordre du jour de la présente rencontre.

---

**Résolution 2019-08-282**

**Levée de l'assemblée**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 19 h 45.

Marie Element  
Mairesse suppléante

Joël Charest  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

Je, Marie Element, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JC/ib